



Annecy Lac Pêche

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE L'AAPPMA « ANNECY LAC PECHE » 2024

DIMANCHE 26 JANVIER 2025

COMPLEXE D'ANIMATION DE SEVRIER

Après les propos de bienvenue du Maire de SEVRIER, Monsieur Bruno LIONNAZ, le Président Yann MAGNANI remercie les personnalités et invités présents :

Monsieur HERISSON, Sénateur honoraire, Comité de bassin RMC,

Madame MUGNIER et Monsieur CATANEO, Conseil départemental,

Mme LARDET, Présidente du Grand Annecy,

M. BRUYERE, Président du SILA,

Mme JUILIEN, Maire de Doussard,

Mme RIVIERE, Conseillère municipal d'Annecy,

Monsieur LIONNAZ, Maire de Sevrier,

M. GABRIEL, la Coulée Douce,

Madame CHANAS et Monsieur BRESSON, AAPPMA de Laffrey,

Monsieur FARASQUIER, AAPPMA du Lac de Paladru,

Madame LALLEY, juriste FDPPMA 74,

Monsieur MARTIN, hydrobiologiste FDPPMA 74,

Monsieur CATINAUD, technicien FDPPMA 74

Monsieur BOURQUE, pisciculteur AAPPMA Annecy rivières

Monsieur VENET, FDPPMA 74, AAPPMA Annecy rivières,

Il présente les excuses de :

Madame RIOTTON, députée,

Monsieur SADDIER et Madame DONZEL, Conseil départemental,

Monsieur AYEL, AAPPMA d'Aix les Bains,

Monsieur GERVASONI, APALLF.

Yann MAGNANI ouvre l'assemblée générale ordinaire et entame l'ordre du jour.

1 – Compte rendu de l'assemblée générale 2023

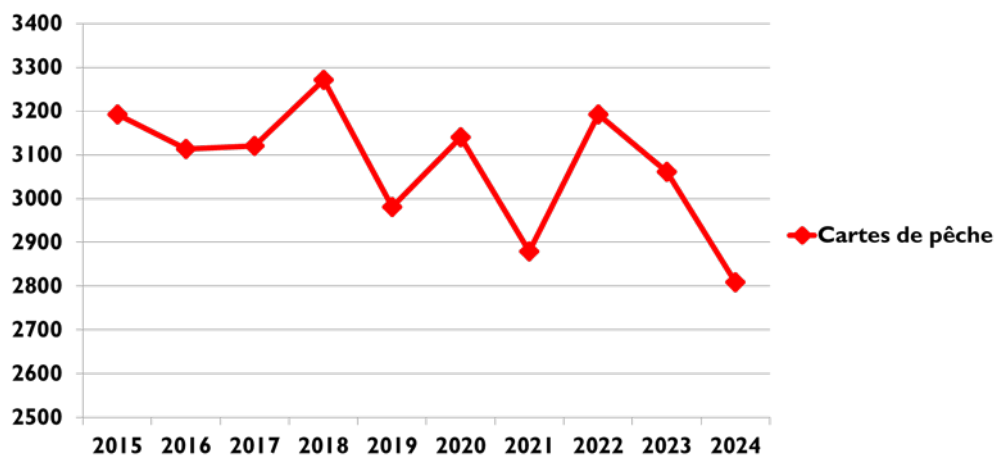
Yann MAGNANI rappelle que les comptes-rendus des assemblées générales et des conseils d'administration peuvent être consultés sur le site internet de l'association et, en l'absence de question, procède directement à l'approbation.

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport d'activités 2024

Fonctionnement associatif

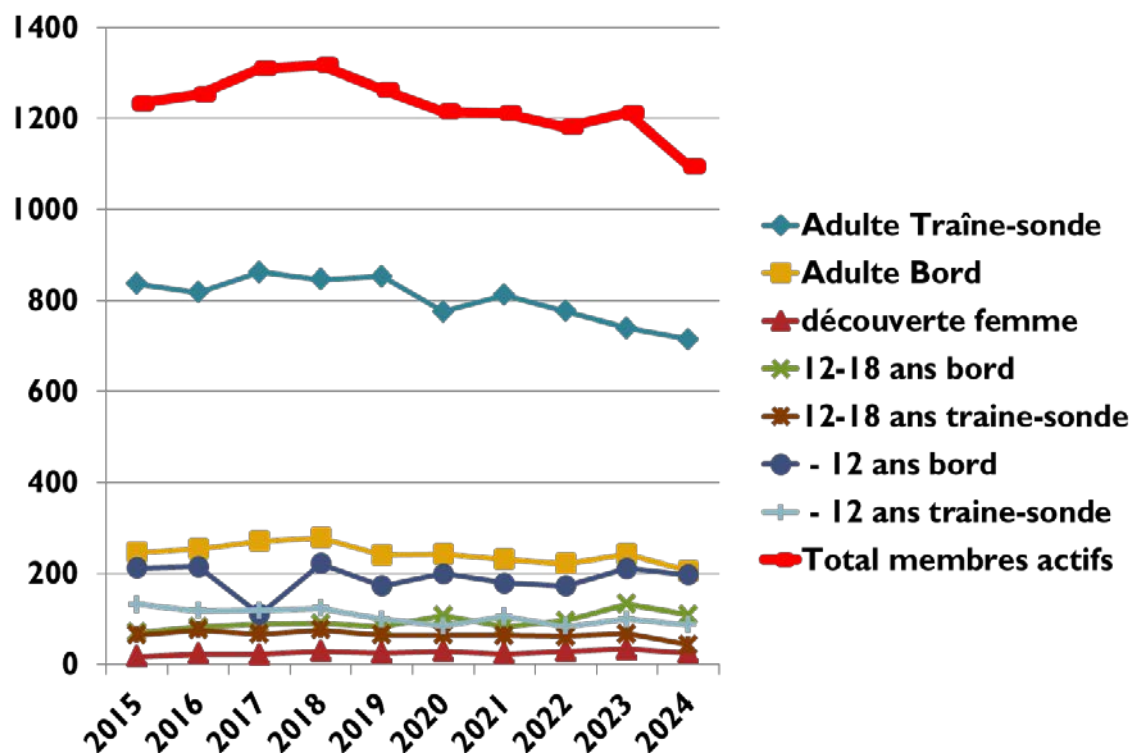
Yann MAGNANI présente un état du nombre de cartes de pêche délivrées et son évolution depuis 2015.



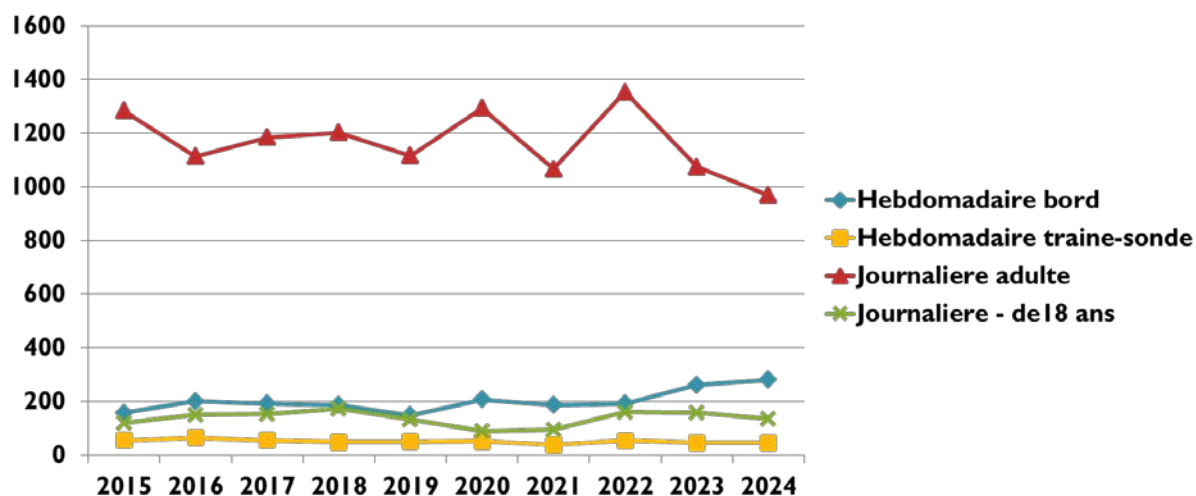
Le nombre de cartes accuse une tendance à la baisse particulièrement marquée en 2024.

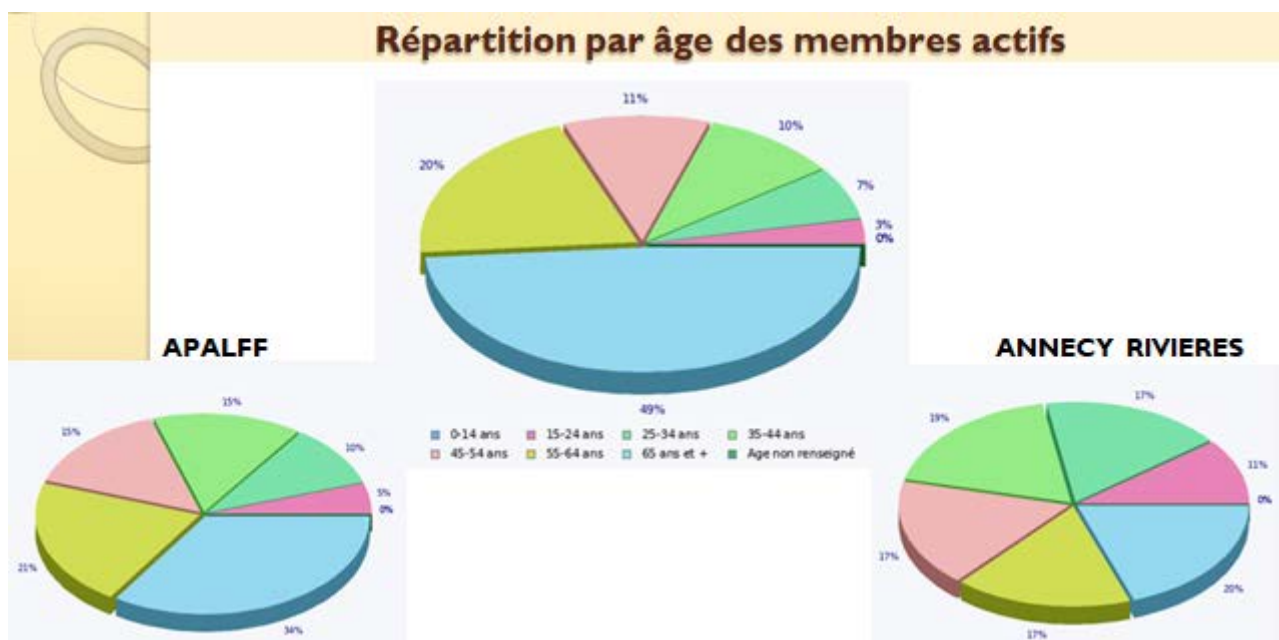
Cette baisse importante provient en grande partie de la baisse du nombre de cartes annuelles avec l'option traine et sonde. L'érosion du nombre de ces cartes est inquiétante car elle ampute toujours plus les ressources financières qui permettent à l'association de conduire ses actions. En 2024, la baisse concerne également les pêcheurs du bord ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Seul « réconfort », le nombre de cartes jeunes (- de 18 ans) reste relativement stable.



La baisse est également significative pour les cartes journalières. Une des raisons tient à la réciprocité sur le domaine public. Tous les pêcheurs qui adhèrent à une AAPPMA peuvent pêcher au lac avec une canne équipée de deux hameçons ou trois mouches maximum. Les moyens supplémentaires pour « trouver » les poissons (nombre de mouches illimité, 20 hameçons pour la traine....) concédés aux adhérent de l'AAPPMA ne constituent plus aujourd'hui un « avantage » déterminant du fait de l'évolution des sondeurs et n'incitent plus à l'adhésion. Or, seuls les membres d'ALP participent aux frais de gestion et sont tenus à la déclaration de captures ce qui pose un double problème d'équité.





La comparaison des tranches d'âges des pêcheurs avec les APPMA « Annecy Rivières » et « Lac Léman » montre également une particularité d'ALP : 50 % des adhérents ont plus de 60 ans.

La pêche au lac occupe et participe de la bonne santé de nombreux retraités du bassin annécien ; mais il faudrait pouvoir accueillir plus de jeunes pour garantir l'avenir. Il importe que la pêche reste accessible à ces catégories. Les coûts d'accès au lac sont aujourd'hui trop élevés (parking, boucles d'amarrage....) pour les plus modestes et une réflexion mérite d'être engagée avec les communes riveraines.

Autre point important pour l'association : la rénovation de la pisciculture de La Puya.

Le permis de construire a été obtenu et le démarrage des travaux est soumis l'octroi d'une aide déterminante, sollicitée auprès du Département.

Magali MUGNIER prend la parole pour annoncer l'accord du département.

Yann MAGNANI remercie le président et les conseillers départementaux pour leur soutien. Il rappelle l'importance de la pisciculture pour le maintien du patrimoine halieutique du lac d'Annecy.

La pisciculture fait également figure de modèle en raison de techniques d'élevage innovantes pour maintenir la diversité génétique des poissons.

Il remercie les deux pisciculteurs pour leur excellent travail.

- Protection du lac et gestion piscicole

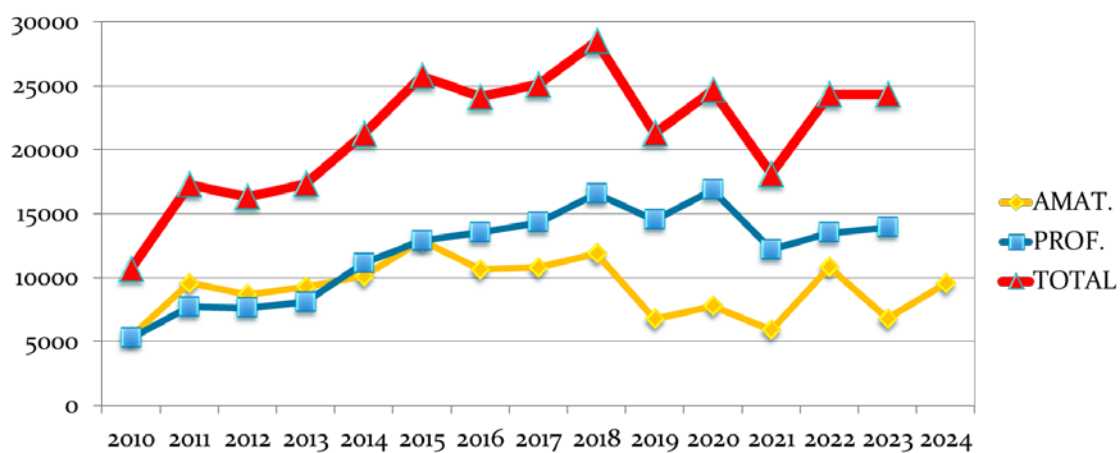
Bernard GENEVOIS prend la parole.

Statistiques de pêche

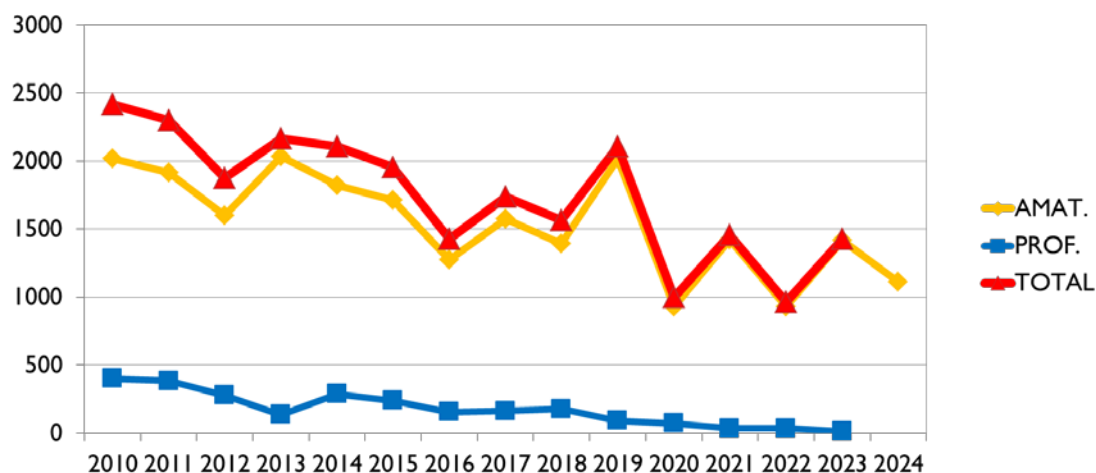
- Bilan des captures 2024.

Carnets saisis	Sorties	Truites lacustres	Ombles chevaliers	Féras	Brochets	Perches
610	16 193	348 kg	1 113 kg	9 544 kg	983 kg	303 kg

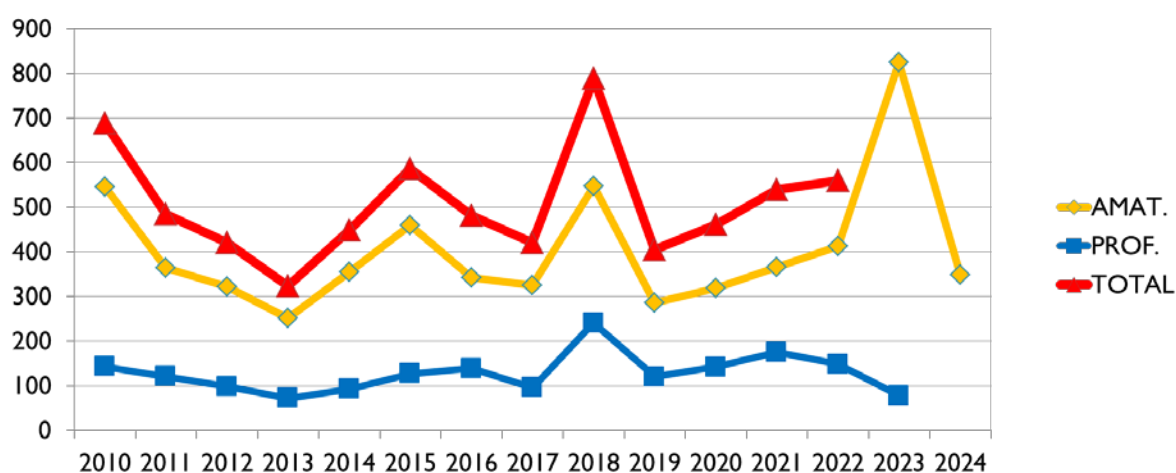
- Evolution des captures de Féras 2010-2023



- Evolution des captures d'Ombles chevaliers 2010-2023



- Evolution des captures de Truites lacustres 2010-2023



Alevinage

Effectué en deux temps il a permis de déverser 100 000 alevins d'omble : 80 000 le 2 juillet et 20 000 le 8 octobre.

Les bateaux de l'ALP (bateau école de pêche et bateau de la garderie) ainsi que ceux de plusieurs pêcheurs ont été nécessaires ainsi que la contribution ainsi que de nombreux bénévoles. Cela représente 63 heures de bénévolat sans lesquelles ces actions ne pourraient être menées.

Carnets volontaires

Merci à nos 16 pêcheurs volontaires pour le temps passé à remplir leur carnet. Ce ne sont pas moins de 2902 salmonidés qui ont ainsi été mesurés, pesés pour ceux de taille, sexés quand cela était possible. La zone de capture est identifiée. Ces informations sont essentielles pour mieux connaître la composition de la population de salmonidés de notre lac, données essentielles pour une bonne gestion.

310 h de bénévolat

Carnets obligatoires

Bernard rappelle l'importance de bien remplir son carnet en respectant les consignes : noter le type de poisson, son poids, reporter en bas de page les totaux par colonnes, remplir la page récapitulative en fin de carnet et ne pas oublier de mentionner la date dans le petit encart réservé à cet effet lorsque vous utilisez le droit de dépassement journalier pour les feras ou les ombles. Certains carnets mal renseignés sont inexploitable et exposent le pêcheur à une amende. Pour d'autres il faut tout reprendre, refaire les calculs des totaux...Que de temps perdu.

Vérifier les carnets puis en saisir les données demandent 18 h de bénévolat.

Pêches électriques

Les truites du lac montent se reproduire dans certains cours d'eau qui alimentent le lac et de fait les alevins y séjournent un temps avant de dévaler en direction du lac. Parfois pour cause de travaux ou de sécheresse, il faut intervenir en pêche électrique pour leur sauvegarde. De plus certains cours d'eau servent d'observatoire sur la reproduction.

4 pêches ont été réalisées cette année nécessitant 36h de bénévolat.

Entretien et modifications groupe froid

5h de bénévolat

Garderie

21 sorties effectuées

372 pêcheurs contrôlés

3 PV dressés

170 heures de bénévolat

Omblière

Comme prévu les plongées ont été réalisées par le club de la Coulée Douce que nous remercions chaleureusement. Elles se termineront fin janvier. Nous analyserons alors les vidéos tournées et ne manqueront pas de vous faire part des constats au cours de l'année 2025.

Cartographie des frayères de feras.

Finalisée au cours de l'année 2024 elle a été adressée à la DDT et présentée lors de la réunion du collège « usagers » de la Commission Lac au SILA. Elle permettra à l'avenir de mieux protéger toutes les zones littorales fréquentées par les feras au moment de leur reproduction et pendant toute la durée d'incubation de leurs œufs.

104 h de bénévolat

Si nous avons la chance de bénéficier d'un joli lac, sans les 706 heures de bénévolat qui permettent de mener toutes les actions que je viens de mentionner, il y a fort à parier que nos captures seraient moins nombreuses, nos parties de pêche moins plaisantes. Alors un grand merci à tous ces bénévoles....

Et, vous l'aurez compris, c'est aussi un appel à tous pour aider à maintenir cette qualité de pêche que nous apprécions tant. N'hésitez pas à vous faire connaître pour venir participer à l'une ou l'autre de nos actions.

- **Formation et développement de la pêche**

Patrick BOUCHARD prend la parole.

Ecole de pêche :

Cela fait dix ans que l'école de pêche fonctionne à raison de dix stages par an, soit 500 enfants. Cela n'aurait pu être accompli sans nos bénévoles et Christophe notre guide de pêche.

Ponton PMR (personne à mobilité réduite) : le seul ponton en place actuellement est situé devant la Puya. Un deuxième ponton est en cours d'aménagement à Veyrier. Il devrait être finalisé au printemps. Celui de Saint Jorioz n'est toujours pas en place ; mais pourrait l'être en 2025. Deux autres pontons sont également envisagés sur les communes de Doussard et de Talloires.

Atelier montages de nymphes : ces ateliers ont été initiés en 2014 avec l'aide de Gérard. Il n'a jamais manqué une seule séance pour apprendre les techniques de montage aux débutants. Gérard est décédé le 25 décembre et je tiens à lui rendre hommage.

Remerciements et applaudissements.

- **Communication**

Roland DECARRE prend la parole.

Revue de presse

Le Dauphiné 30 avril 2024 : « Le lac d'Annecy est sale, il est urgent d'agir ».

Le Dauphiné 12 mai 2024 : « l'omble chevalier et les conseils culinaires de Franck DEROUET chef du Clos des Sens ».

Le Dauphiné du 31 juillet 2024 : « alevinage en ombles chevalier ».

Le Dauphiné du 19 août 2024 : « des lacs toujours plus chauds ».

L'Essor Savoyard du 26 août 2024 : « Annecy : faut-il mieux protéger les herbiers du lac ? »

L'Essor Savoyard du 26 août 2024 : « Polluants, eaux pluviales : le lac d'Annecy est-il aussi pur qu'on le dit ? »

Bulletin annuel :

Diffusé à tous les adhérents , c'est un gros travail pour trouver des sujets d'articles, trouver les auteurs, trouver des sponsors pour alléger le coût.....

Je ne saurais terminer sans adresser mes remerciements à tous les contributeurs.

A l'issue du rapport d'activités, Yann MAGNANI remercie encore le Conseil départemental pour son soutien financier, Carine et tous ceux qui ont œuvré pour mener à bien les actions de l'association. Il le soumet aux votes.

Le rapport est adopté à la majorité (1 contre).

3 - Présentation des comptes 2024

Gilbert ZAMBIANCHI prend la parole.

Les dépenses :

Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	0,00 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	32 266,43 €
	Exceptionnelles	0,00 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	7 732,93 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	4 272,50 €
	Exceptionnelles	0,00 €
Formation et développement de la pêche	2.0 Divers	35,71 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	11 410,57 €
Information	3.0 Divers	235,52 €
	3.1 Editer le bulletin	6 665,40 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	160,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	6 044,12 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	7 810,90 €
	Exceptionnelles	2 929,11 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	4 089,21 €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	7 898,98 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	8 981,64 €
	4.6 Louer le droit de pêche	1 380,00 €
	4.7 Provision retraite	1 000,00 €
		102 913,03 €

Les recettes :

Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	0 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	1 627,00 €
	Exceptionnelles	0 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	- €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	500,00 €
	Exceptionnelles	0 €
Formation et développement de la pêche	2.0 Divers	190,00 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	8 530,00 €
Information	3.0 Divers	0 €
	3.1 Editer le bulletin	2 340,00 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	531,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	225,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	
	Exceptionnelles	0 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	35,98 €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	82 676,70 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	4 206,91 €
	4.6 Louer le droit de pêche	0 €
	4.7 provision retraite	
		100 862,59 €

Résultat :

- 2 050,44 €

La ligne exceptionnelle 4.2 des dépenses d'un montant de 2900 € correspond aux travaux d'éclairage de la pisciculture. Cette une dépense « anticipée » qui sera intégrée dans les coûts de rénovation du bâtiment.

Concernant le bulletin que vous recevez chez vous. Aujourd'hui il a un coût de 4 300 €, dont 3 000 € de frais d'envoi. Doit-on continuer à éditer un bulletin papier ou passer à un bulletin en ligne ? Le trésorier rappelle que l'association est apte à recevoir des dons et des legs qui permettent à leurs donateurs de bénéficier des avantages fiscaux. Nous devons réfléchir pour 2025 à trouver un équilibre pour ce bulletin.

Concernant les recettes : la baisse de vente des cartes se confirme d'environ 4 %.

Bénévolat valorisé : 1529 heures soit l'équivalent de 28 225 € (représente une année homme).

Merci aux bénévoles.

4 - Rapport des commissaires aux comptes et approbation

Monsieur VIETTI présente le rapport (annexé au présent compte-rendu) à l'issue duquel il certifie que les comptes de l'association sont sincères et véritables.

Les comptes 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Intervention des élus :

M. BRUYERE, président du SILA, rappelle que le SILA a mis en place 2 collèges : un collège « élus et service de l'Etat » et un collège « usagers », l'objectif étant le partage du Lac, avec respect et dans un souci environnemental. Le SILA a toujours une oreille attentive aux pêcheurs c'est pourquoi elle subventionne la cartographie des herbiers et va se donner les moyens pour gérer et réglementer le problème des mises à l'eau. Puis il explique les travaux engagés sur la piste cyclable entre Sevrier et Doussard : élargissement de la voie verte pour sécuriser piétons et cyclistes.

Frédérique LARDET, Présidente du Grand Annecy, prend la parole et explique les engagements du Grand Annecy et du SILA pour l'amélioration du trafic sur la rive ouest pour réduire la pollution autour du Lac (mobilité douce et mise en place de la première ligne BNHS entre Annecy et Duingt, mise en place du Lyon-Turin en fret).

Magali MUGNIER, Conseillère départementale, Présidente de la commission environnement, prend la parole et précise que le plan pêche est maintenu malgré les restrictions budgétaires. L'aide aux associations est aussi maintenue. Elle remercie les pêcheurs pour leur rôle de sentinelles de l'Eau.

5 - Planning d'activités prévisionnel 2025

Yann MAGNANI présente la liste des principales actions prévues en 2025 :

- Protection du lac et gestion piscicole :

Cartographie des herbiers

Elle va pouvoir être réalisée grâce au soutien financier de la fondation Caisse d'Epargne et du SILA.

Alevinage ombles

L'alevinage en Omble sera poursuivi. Il est indispensable si l'on souhaite continuer à pêcher ce poisson. Plus de 90% des captures proviennent de l'alevinage.

Suivi piscicole (carnets obligatoires et volontaires)

Base pour une gestion piscicole respectueuse et pour essayer de faire en sorte que la ressource soit partagée équitablement entre les deux catégories de pêcheurs.

Suivi frayère ombles de Menthon (fréquentation, température, sédimentation,)

Les plongeurs de la Coulée douce ont commencé les observations, la frayère semble ne plus être fonctionnelle. L'opportunité de poursuivre sera jugée en fin de saison.

Suivi migrations truites (FDPPMA)

Nous arrivons au terme de la deuxième campagne de marquage de Truite (1330 marquées), La Fédération va traiter les données d'ici fin 2025.

Suivi thermique frayères corégones (en réflexion)

Les modélisations réalisées par les scientifiques suggèrent que d'ici 2050, la température des couches de surface du lac va augmenter ; ce qui peut poser problème pour la reproduction des feras (optimum pendant l'incubation 8°C). La pose d'enregistreurs thermiques sur certaines frayères est envisagée.

Suivi micro-polluants (pour mémoire / INRAE)

Le programme d'étude des effets conjugués de l'augmentation de la température et des micro-polluants (résidus d'hydrocarbure, micro-plastiques....) conduit par l'INRAE se poursuit. ALP participe aux prélèvements nécessaires.

- Formation et développement de la pêche

Stages de pêche

Formations au montage de lignes et à un usage raisonné des sondeurs

Pontons handi-pêche en lien avec les communes.

- Communication

Bulletin annuel (réflexion sur les modalités de diffusion)

Plateforme « carte de pêche »

Site Internet

Réseaux sociaux (Facebook, Instagram)

- Fonctionnement associatif

Délivrance des cartes de pêches / carnets de prélèvement

Gestion de l'association et des locaux

Travaux de rénovation des bâtiments

Recherche de nouveaux administrateurs :

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, la plupart des administrateurs ne se représenteront pas pour un nouveau mandat. Les prochaines élections auront lieu en décembre 2026.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître dès maintenant.

Le planning d'activités prévisionnel présenté est approuvé à l'unanimité.

6 - Budget prévisionnel 2025

Gilbert ZAMBIANCHI prend la parole.

Les dépenses :

Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	0,00 €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	33 000,00 €
	Exceptionnelles	0,00 €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	35 000,00 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	4 500,00 €
	Exceptionnelles	0,00 €
Formation et développement de la pêche	2.0 Divers	500,00 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	10 000,00 €
Information	3.0 Divers	400,00 €
	3.1 Editer le bulletin	7 000,00 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	300,00 €
	4.1 Organiser les réunions internes	7 000,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	8 500,00 €
	Exceptionnelles	0,00 €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	3 000,00 €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	8 500,00 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	9 000,00 €
	4.6 Louer le droit de pêche	1 380,00 €
	4.7 Provision retraite	1 000,00 €
		129 080,00 €

Les recettes :

Protection du lac et gestion piscicole	1.0 Divers	- €
	1.1 Renforcer la population d'Ombles	1 000,00 €
	Exceptionnelles	- €
	1.2 Contribuer au suivi piscicole et écologique	30 300,00 €
	1.3 Participer à la surveillance de la pêche	500,00 €
	Exceptionnelles	- €
Formation et accès à la pêche	2.0 Divers	200,00 €
	2.1 Former les pêcheurs débutants	9 000,00 €
Information	3.0 Divers	- €
	3.1 Editer le bulletin	2 500,00 €
Fonctionnement associatif	4.0 Divers	- €
	4.1 Organiser les réunions internes	250,00 €
	4.2 Assurer le fonctionnement des locaux	
	Exceptionnelles	- €
	4.3 Assurer le fonctionnement des équipements de bureau	- €
	4.4 Accueillir et délivrer les cartes pêche	82 000,00 €
	4.5 Assurer la gestion administrative et financière	4 000,00 €
	4.6 Louer le droit de pêche	- €
	4.7 provision retraite	
		129 750,00 €

ALP reste prudent sur les ventes de carte de pêche, même si les tarifs augmentent ALP prévoit une baisse des ventes donc une stabilisation des recettes.

Résultat : 670,00 €

Après l'annonce du Département pour l'aide au financement de la réfection du bâtiment ce budget prévisionnel verra des lignes exceptionnelles différentes.

7 - Nomination des vérificateurs aux comptes 2025

Christian VIETTI et Gérard BRICHET se déclarent candidats pour 2025.

Leurs candidatures sont approuvées à l'unanimité.

9 - Temps d'échange

Monsieur HERISSON, Comité de bassin RMC, souligne l'importance que la jeunesse vienne en soutien à l'association en s'investissant au sein du conseil d'administration. Il informe que le budget de l'OFB est repris sur le budget de l'Etat et non plus sur celui de l'Agence de l'Eau. Les objectifs, voire le maintien de cet établissement public sont en discussion.

Monsieur VALIBUS s'inquiète de l'importance des prélèvements réalisés par les pêcheurs professionnels ces dernières années et s'interroge sur la position défendue par le Conseil d'administration d'ALP en ce qui concerne la gestion piscicole de la féra. Il s'inquiète aussi de ne plus voir les agents de l'OFB contrôler sur le Lac.

Bernard GENEVOIS rappelle la modification des équipements de sécurité sur les bateaux : il faut maintenant s'équiper de deux coupes circuits.

Un pêcheur s'interroge sur le manque de boucles alors que le nombre de pêcheurs diminue. Yann MAGNANI aimerait évoquer le sujet avec les communes qui gèrent l'accès au Lac.

Un autre pêcheur soulève le problème de l'envasement de certains pontons dont celui du ponton des Seines.

Nadège LALLET, FDPPMA, évoque l'existence de l'Offre d'Automne qui permet d'avoir une carte de pêche à moitié prix. Cela pourrait être envisagé pour 2025.

10 – Remerciements

En remerciement de leur contribution, il est procédé au tirage au sort d'une carte de pêche annuelle option « traine-sonde » gratuite parmi les pêcheurs bénévoles.

La carte est attribuée à M. COCHIN Pascal.

L'ordre du jour étant épuisé, Yann MAGNANI remercie encore tous les participants et clôt l'assemblée générale.

Tous les présents sont invités à partager le verre de l'amitié.

ANNEXES

Rapport des commissaires aux comptes :

Compte-rendu sur la vérification des pièces comptables de l'AAPPMA ANNECY LAC PECHE, portant sur l'exercice du 1/01/2024 au 31/12/2024

Tâche & Méthode

Nous avons procédé d'une manière impartiale à la vérification des pièces comptables de l'association au vu des factures, carnets de chèques, reçus de cartes bancaires, relevés de compte, etc... qui ont été mis à notre disposition les 7 et 21 Janvier 2025 après midi, dans les locaux de l'Association.

Nous avons procédé comme pour les années antérieures, par sondage, en nous assurant de contrôler d'une part, les factures d'horizons différents (prestataires de services, magasins alimentaires, restaurants, salaires et cotisations sociales) et d'autre part, de montants variables, de peu élevés, moyennement élevés à relativement importants.

Nous avons consacré, Gérard BRICHET et moi-même, environ 5 heures à la vérification effective de ces pièces comptables.

Sur l'exercice 2024, le nombre de factures enregistrées au 21 janvier est de 212. Nous en avons contrôlé 66 soit un pourcentage significatif de 31.13 %.

Le relevé MSA pour le dernier trimestre 2024 (charges sociales) non encore parvenu au bureau n'était pas encore enregistré sous un numéro d'ordre de pièce comptable, ainsi que le droit de pêche 2024.

L'enregistrement de ces deux documents seront effectués dès leur réception au bureau de l'ALP.

Résultat de notre travail de contrôle

Nous n'avons pas relevé d'anomalies ni d'irrégularités dans les pièces comptables ni dans leur rapprochement. Le règlement de chaque facture se retrouve correctement renseigné sur le relevé bancaire correspondant. Les factures, (avec leur mode de règlement indiqué) sont d'une part, classées par ordre alphabétique des émetteurs/bénéficiaires de la dépense

dans un classeur et d'autre part rentrées, suivant un ordre croissant des dépenses, dans l'ordinateur de l'Association.

Ce travail de classement et d'entrée nous a paru globalement très sérieux et très bien fait. Par ailleurs, nous avons pu observer que les remarques et observations qui avaient été préconisées lors des précédentes vérifications avaient bien été mises en place, notamment au niveau des factures qui sont toutes signées avec bon pour accord de la main du Président, ainsi que sur les tickets de caisse sont bien indiqués d'une manière succincte mais suffisante, le motif de la dépense : le numéro d'entrée de chaque facture est bien reporté à la main sur la ligne correspondante dans les relevés bancaires.

Ce travail d'enregistrement bien exécuté permet un travail de vérification plus rapide et plus clair pour les contrôleurs.

Pour cette année, pas de préconisation particulière à soumettre.

Gérard BRICHET & Christian VIETTI